



- **Acte 1** -

Négociations salariales au Cnam

La direction fait le choix de la provocation

Le vendredi 9 février 2024, s'est tenue la **1ère réunion** des négociations salariales sur la rémunération des personnels BIATSS au Cnam. La direction a présenté la situation financière de l'établissement comme étant mauvaise (diminution des ressources propres, augmentation de la masse salariale plus rapide que la dotation ministérielle...).

La direction s'est appuyée sur cette présentation pour justifier de poser des contreparties à notre demande légitime d'augmentation de l'IFSE. Pour obtenir cette augmentation, il faudrait

- **augmenter les ressources propres,**
- **limiter les effectifs voire les réduire,**
- **« Agir sur le temps de travail », en clair diminuer le nombre de jours de congé.**

La menace qui pèse sur nos jours de congé est extrêmement sérieuse. Elle prend la suite de rapports récurrents de la Cour des comptes sur cette question et la direction de l'établissement a fait lors de cette séance une présentation biaisée de notre temps de travail visant à nous faire passer pour des privilégiés.

Pour pouvoir négocier autour de vraies pistes d'augmentation de nos rémunérations lors des prochaines réunions, le syndicat CGT demande plus de transparence. On veut un état des lieux :

- sur le temps de travail réel hebdomadaire dans tous les services,
- de toutes les primes, NBI, indemnités, (IFSE, primes d'encadrement,...), par services et par catégories

Nos revendications :

- ✓ Travailler mieux et avoir une reconnaissance financière
- ✓ Que toutes les filières soient sur le même régime indemnitaire (AENES, ITRF, personnels des bibliothèques)
- ✓ Que les titulaires et contractuels soient à égalité de traitements
- ✓ Une égalité salariale entre les femmes et les hommes
- ✓ Le basculement de l'enveloppe consacrée à l'ajustement de fin d'année (400 euros par agent) sur celle consacrée aux planchers de l'IFSE, ce qui permet déjà une augmentation pour tous d'environ 33 euros par mois. Cet ajustement de fin d'année qui constitue une prime au mérite sème la zizanie dans les services
- ✓ Évidemment le dégel du point d'indice Depuis 2000, la perte est de 26,18%. Si la valeur du point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, le point d'indice vaudrait 6,21€ (au lieu de 4,92€). Depuis 2010, la perte s'élève à 16,01%. Il faut augmenter immédiatement de 20% la valeur de point d'indice et l'indexer sur le coût de la vie !

A la forte demande sociale pour l'augmentation de nos rémunérations, la direction et le ministère nous font du chantage et demandent de réduire nos droits à congé.

Ne les laissons pas faire ! / Ne nous laissons pas faire !

Assemblée des personnels

Jeudi 14 mars 2024 à 13h

Amphi Jean Fourastié accès 11